



JKHD001 - Prélèvement cervico-vaginal

Dernière mise à jour le: 02/01/2026



Chaque année en France, 31 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus sont identifiées, ainsi que 3 000 nouveaux cas de cancers. Il s'agit de l'un des seuls cancers dont le taux de survie à 5 ans se dégrade. Plus de 1 000 femmes en décèdent chaque année. Le taux de recours au frottis cervico-vaginal (PCV) est encore insuffisant (entre 50 % et 60 % des femmes de 25 à 65 ans en bénéficient)⁽¹⁾.

Plus de 500 000 PCV ont été cotés par 20 089 médecins généralistes en France en 2023 (soit 21% des PCV en France)⁽²⁾.



COTATION

Code : JKHD001

Tarif : 13 €

Dans le cadre du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus⁽³⁾ (CCU), il est possible d'ajouter l'acte de prélèvement à une consultation G (chez les femmes de 25 à 65 ans).

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

INDICATIONS

Le frottis est recommandé régulièrement, après 2 frottis normaux effectués à 1 an d'intervalle, pour les femmes de 25 à 65 ans, vaccinées ou non contre le HPV (3).

« Le prélèvement cervico-utérin en milieu liquide est recommandé quel que soit l'âge et quel que soit l'examen demandé. Outre sa capacité à permettre aussi bien la réalisation d'un test HPV qu'une analyse cytologique, cette modalité de prélèvement permet également la réalisation d'un test « réflexe », c'est-à-dire sans re-convocation de la patiente : test cytologique après test HPV+ ou test HPV après analyse cytologique, selon la situation de la patiente et la nature du 1er résultat obtenu. »

Femmes 25 à 29 ans

- le dépistage du Cancer du col de l'utérus reste fondé sur la réalisation de deux examens cytologiques à un an d'intervalle, puis 3 ans après si le résultat des deux premiers est normal
- l'examen cytologique en milieu liquide
- un test HPV est possible de manière réflexe pour les laboratoires.

Femmes de 30 ans à 65 ans

- un test HPV tous les 5 ans après 30 ans est recommandé en population générale ⁽⁴⁾
- le test HPV-HR chez les femmes au-delà de 30 ans, sera réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal
- le rythme entre deux dépistages par test HPV est de 5 ans, dès lors que le résultat du précédent test HPV est négatif
- un FCV est possible de manière réflexe pour les laboratoires si le test HPV est positif. ⁽⁴⁾

On doit retrouver dans le dossier médical de la patiente :

- **la date de réalisation du prélèvement pour frottis**
- **le motif justifiant la réalisation du frottis**
- **la DDR et le constat visuel**
- **le résultat du frottis**

AIDE PRATIQUE

RÉALISATION DE L'ACTE

Le médecin interroge systématiquement ses patientes sur la date de leur dernier prélèvement et leur rappelle que sa réalisation ne s'arrête pas à la ménopause, en raison de l'évolution lente des anomalies liées au HPV.

La consultation pour Prélèvement CV peut être l'occasion d'un rappel sur la prévention des infections sexuellement transmissibles.

DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Pour renforcer son expertise dans la pratique du Prélèvement CV et des examens gynécologiques, il existe des formations dédiées dans le cadre du DPC ⁽⁵⁾.

CONSEILS EN +

Le Prélèvement CV peut être réalisé chez un médecin généraliste, une sage-femme, un gynécologue, et sur prescription médicale dans certains laboratoires d'analyse, de biologie médicale et d'anatomopathologie.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [Plan cancer 2014-2019](#)

(2) Extraction SNDS, 2023, ISPL - URML Pays de la Loire

(3) [Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV-HR recommandé chez les femmes de plus de 30 ans, Haute Autorité de Santé, 6 juillet 2020.](#)

(4) Arbres décisionnels de l'Institut National du Cancer

(5) [Conduite à tenir devant une femme ayant une cytologie cervico-uté-rine anormale, InCa, décembre 2016](#)

(6) [Agence nationale du Développement Professionnel Continu \(DPC\)](#)

(7) [Convention médicale du 20 juin 2024](#)

(8) [Ressources KitMédical en lien avec la gynécologie](#)